

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

DESCRIPTION TECHNIQUE

LOT(S) : UNE PARTIE DU LOT 1 614 834 ET DEUX PARTIES DU LOT
3 401 375

CADASTRE : DU QUÉBEC

MUNICIPALITÉ : VILLE DE QUÉBEC
(ANCIENNEMENT VILLE DE CHARLESBOURG)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : QUÉBEC

Requérant : MONSIEUR BENOÎT MÉTIVIER

Objet : Transaction projetée

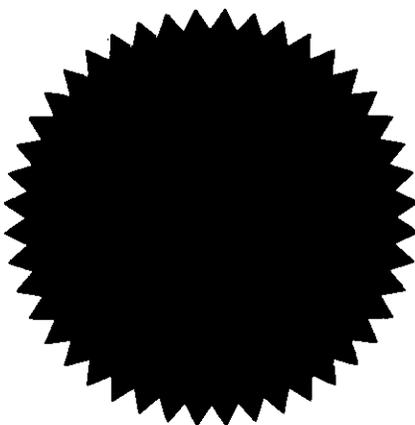
Description technique de trois (3) parcelles de terrain connues et désignées comme étant :

Lot : 1 614 834 ptie (80^{ième} Rue Est) (parcelle A)

De figure irrégulière, bornée et décrite comme suit: vers l'Est, par une partie du lot 3 401 375, mesurant le long de cette limite quarante-huit mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (48,85 m), vers le Sud-Ouest, par une autre partie du lot 1 614 834 (avenue Bourg Royal), mesurant le long de cette limite quatorze mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (14,98 m), vers l'Ouest, par une autre partie du lot 1 614 834 (avenue Bourg Royal), mesurant le long de cette limite neuf mètres et cinquante-neuf centièmes (9,59 m) et vers le Nord-Ouest, par une autre partie du lot 1 614 834 (80^{ième} rue Est), mesurant le long de cette limite trente-trois mètres et cinquante-deux centièmes (33,52 m).

Contenant en superficie trois cent quatre-vingt-quatorze mètres carrés et un dixième.

(394,1 m²)



Le coin Sud de la présente parcelle est situé à une distance de 4,30 mètres au Nord du coin Nord du lot 1 615 022 (avenue du Bourg-Royal).

Lot : 3 401 375 (partie) (parcelle B)

De figure irrégulière, bornée et décrite comme suit: vers le Nord-Est, par le lot 1 426 774, mesurant le long de cette limite deux mètres et six centièmes (2,06 m), vers le Sud-Est, par une autre partie du lot 3 401 375, mesurant le long de cette limite quinze mètres et soixante-dix-huit centièmes (15,78 m); vers l'Ouest, par une partie du lot 1 614 834 (80^{ième} rue Est), mesurant le long de cette limite cinq mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (5,95 m) et vers le Nord-Ouest, par une partie du lot 1 614 834 (80^{ième} rue Est), mesurant le long de cette limite dix mètres et quatre-vingt-un centièmes (10,81 m).

Contenant en superficie trente et un mètres carrés et cinq dixièmes.

(31,5 m²)

Lot : 3 401 375 (partie) (parcelle C)

De figure irrégulière, bornée et décrite comme suit: vers le Nord-Est, par une autre partie du lot 3 401 375, mesurant le long de cette limite trente et un mètres et soixante-seize centièmes (31,76 m), vers le Sud-Est, par une partie du lot 3 381 890, mesurant le long de cette limite trois mètres et seize centièmes (3,16 m), vers le Sud-Ouest, par le lot 1 615 022 (avenue du Bourg-Royal), mesurant le long de cette limite vingt-neuf mètres et vingt-trois centièmes (29,23 m) et vers l'Ouest par une partie du lot 1 614 834 (avenue Bourg Royal), mesurant le long de cette limite quatre mètres et trente centièmes (4,30 m).

Contenant en superficie quatre-vingt-dix-huit mètres carrés et un dixième.

(98,1 m²)

Le tout tel que montré sur le plan ci-annexé, préparé à Charlesbourg,
le 10 mai 2005, par l'arpenteur-géomètre soussigné, sous le numéro 9044 de
ses minutes.

Dossier : 02-1047
Minute : 9044

VAILLANCOURT ROBITAILLE
SAVOIE BÉDARD ET ASSOCIÉS

Par :


DENIS VAILLANCOURT
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Charlesbourg, le 25/05/27

Par :  A.G.

DESCRIPTION TECHNIQUE

SPECIFICATIONS

LOT (S): UNE PARTIE DU LOT 1 614 834 (80^e RUE EST)
ET DEUX PARTIES DU LOT 3 401 375.

CADASTRE: DU QUÉBEC

MUNICIPALITÉ: VILLE DE QUÉBEC
(ANCIENNEMENT VILLE DE CHARLESBOURG)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: QUÉBEC

REQUÉRANT: MONSIEUR BENOÎT MÉTIER

OBJET: TRANSACTION PROJETÉE

LEVÉ DES LIEUX: 17 DÉCEMBRE 2004

NOTES:

LES DIRECTIONS APPARAISSANT SUR CE DOCUMENT SONT DES OISEMENTS EN RÉFÉRENCE AU SYSTÈME SCOPQ (feuille 7).
DE PLAN AINSI QUE LE RAPPORT L'ACCOMPAGNANT FONT PARTIES INTÉGRANTES DE LA PRÉSENTE DESCRIPTION TECHNIQUE. CE PLAN NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ POUR D'AUTRES FINS QUE CELES MENTIONNÉES AU RAPPORT, SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE L'ARPENTIER-GÉOMÈTRE SOUSSIGNÉ.

VAILLANCOURT
ROBTAILLE
SAVOIE
BEDARD
ET ASSOCIÉS
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES



CHARLESBOURG
928-5544
SAINT-ROUALD
838-4488
CHARNI
832-4489
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES
878-2598
SAINT-ÉTIENNE
831-7575
LEVIS
835-1535

CHARLESBOURG, LE 10 MAI 2005

PAR *Denis Vailancourt*

